

**République Française**

\*\*\*\*\*

**Commune de WAVRANS SUR L'AA**

\*\*\*\*\*

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En date du **01 avril 2025 à 18h15**

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

L'an deux mille vingt-cinq, le 01 avril à 18h15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie sous la Présidence de M. DELANNOY Julien, Maire.

**Présidence** : Monsieur Julien DELANNOY, Maire

**Présents** : M. Julien DELANNOY, Maire – Mme Séverine FOUACHE DELBECQ, 1ère adjointe, M Olivier HENDRICK, Henri LEGAY, adjoints, Eveline BOIN, Fabienne CAPELLE, Chantal CUEGNET, Muriel LEFEBVRE HERMETZ MM, Philippe DUMONT, Frédéric FICHAUX, David RAIMOND conseillers.

**Excusés** : Olivier CUVILLIEZ, Christine ANSEL, Philippe LEFRANC

**Absent** : Angélique LOZINGUEZ.

**Procurations** : Olivier CUVILLIEZ à Séverine FOUACHE DELBECQ, Christine ANSEL à Fabienne CAPELLE, Philippe LEFRANC à Frédéric FICHAUX.

**Convocation** : du 24/03/2025.

**Secrétaire** : Eveline BOIN

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.  
Madame Eveline BOIN est nommée secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

- Compte de Gestion de la commune 2024
- Compte Administratif de la commune 2024
- Affectation du résultat de la commune
- Taux d'imposition 2025
- Subventions
- Budget primitif 2025 de la commune
- Compte de gestion de l'accueil de loisirs 2024
- Compte administratif de l'accueil de loisirs 2024
- Affectation du résultat de l'accueil de loisirs
- Budget primitif 2025 de l'accueil de loisirs
- Lancement marché cantine
- Organisation ALSH 2025
- Lancement Marché Pont de Védringhem
- Questions diverses

**Compte de gestion de la commune 2024**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté lors de la même séance du compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### **Compte administratif de la commune 2024**

Monsieur le Maire informe que lors du vote du compte administratif un président peut être élu étant donné que le Maire ne peut présider la séance lors du vote.

Monsieur le Maire demande qui veut être président lors du vote du C.A de la commune et du C.A et de l'ALSH. Séverine FOUACHE DELBECQ se propose.

Le Conseil Municipal élit Séverine FOUACHE DELBECQ, Présidente lors des votes des CA.

Monsieur le Maire laisse la parole à Séverine FOUACHE DELBECQ et quitte la salle.

Séverine FOUACHE DELBECQ rappelle que le compte administratif est identique au compte de gestion du percepteur et qu'il s'établit comme suit :

<u>Fonctionnement</u> :	Dépenses	963 042.12 €
	Recettes	1 190 182.07 €
	Excédent 2023	716 751.47 €
	Part affectée à investissement :	262 736.85 €
	Résultat de clôture 2024	943 891.42 €
<u>Investissement</u> :	Dépenses	622 895.33 €
	Recettes	634 069.90 €
	Besoin 2023	- 24 987.93 €
	Restes à réaliser dépenses :	299 381.89 €
	Restes à réaliser recettes :	212 356.00 €
	Besoin de financement :	100 839.25 €

Séverine FOUACHE DELBECQ demande qui s'oppose au vote du Compte administratif. Personne ne s'opposant elle déclare le Compte administratif 2024 de la commune adopté et invite Monsieur le Maire à rentrer.

#### **Affectation du résultat 2024 de la commune**

Après avoir entendu le résultat de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2024,

Constatant que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 laisse apparaître un excédent cumulé de 943 891.42 €

Constatant que le résultat d'investissement de l'exercice 2024 laisse apparaître :

un déficit cumulé de 13 813.36€, (001)

212 356 € de restes à réaliser en recettes,

299 381.89 € de restes à réaliser en dépenses,

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

Reprise anticipée du résultat cumulé	
Affectation du résultat de fonctionnement à la section d'investissement (compte 1068)	100 839.25 €
Affectation à l'excédent reporté (002)	843 052.17 €

#### **Taux d'imposition des taxes directes locales**

Monsieur le Maire rappelle les taux des taxes foncières votés en 2024

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable aux taxes directes locales :  
DECIDE à l'unanimité de retenir les taux suivants pour 2025 :

Taux de taxe sur le foncier bâti : 39.77 %  
Taux de taxe sur le foncier non-bâti : 49,05 %  
Taxe d'habitation : 16.27 %

### **Subventions communales**

Monsieur le Maire rappelle que la commune subventionne les budgets ALSH et CCAS, et que les montants proposés correspondent aux besoins de chacun de ces budgets pour l'année 2025 soit 7 500 € pour le CCAS et 6 000 € pour l'ALSH.

Pour les subventions aux associations communales, Monsieur le Maire rappelle que le versement est fait sous condition d'avoir reçu les comptes des associations et propose une légère revalorisation par rapport à 2024.

Fabienne CAPELLE ne prend pas part au vote de la subvention au Comité des Fêtes.  
David RAIMOND ne prend pas part au vote de la subvention aux explorateurs.

Monsieur le Maire rappelle que les associations extérieures doivent également fournir l'état de leur compte conjointement à leur demande de subvention.

Le Conseil Municipal décide de renouveler les subventions de certaines associations qui en ont fait la demande.

Les montants décidés sont inscrits au Budget Primitif.

### **Budget Primitif de la commune 2025**

Mr le Maire précise que le budget primitif a été présenté en commission de finances du 19 mars 2025.

Mr le Maire donne la parole à Mme Estelle HUYGHE qui expose les chapitres du budget primitif 2025.

Après un vote au chapitre, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 661 900.00 €	1 661 900.00 €
Section d'investissement	1 817 600.00 €	1 817 600.00 €
TOTAL	3 479 500.00 €	3 479 500.00 €

Le conseil municipal à l'unanimité se prononce favorable à l'établissement du Budget primitif 2025.

### **Compte de gestion de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) 2024**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté lors de la même séance du compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024 pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## Compte Administratif de l'ALSH 2024

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Séverine FOUACHE DELBECQ, élue président en début de séance lors du vote du compte administratif et quitte la salle.

Mme Séverine FOUACHE DELBECQ rappelle que

les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 43 055.50 €

les Recettes à 49 550.89 €

un excédent 2023 de 14 931.60 €

Ce qui donne un Résultat de clôture 2024 de 21 426.99 €

Elle demande qui s'oppose au vote du compte administratif et déclare le compte administratif de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour 2024 adopté et invite Monsieur le Maire à rentrer.

### Affectation du résultat de l'accueil de loisirs

Après avoir entendu le résultat de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2024,

Constatant que le résultat de fonctionnement laisse apparaître un excédent cumulé de 21 426.99 €

Le Conseil Municipal DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement reporté excédent 002	21 426.99 €
---	-------------

### Budget Primitif de l'Accueil de Loisirs 2025

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 de l'ALSH arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 19 mars 2025.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission des finances du 19 mars 2025

Vu le projet de budget primitif 2025,

APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2025 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	65 000 €	65 000 €
Section d'investissement	0 €	0 €
TOTAL	65 000.00 €	65 000.00 €

### Lancement marché cantine 2025 2026 et 2026 2027

Monsieur le Maire rappelle que le marché actuel prend fin au 31/08/2025. Il est nécessaire de conclure un nouveau contrat à compter de la rentrée 2025-2026 et 2026-2027.

Il rappelle que le seuil des marchés publics de fournitures et de services à la restauration collective n'est pas atteint, et que la passation d'un marché de gré à gré est possible.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à lancer le marché de fournitures de restauration et à signer tout document s'y rapportant.

Le cahier des charges valant règlement de consultation, CCTP et CCAP.

La proposition tarifaire valant BPU.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à lancer le marché de fournitures de restauration et à signer tout document s'y rapportant.

### Organisation de l'Accueil de Loisirs Sans hébergement

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2024/054 concernant les dates de centre et le personnel.

Monsieur le Maire propose de définir trois tarifications :

- un tarif « Wavranais » qui concerne : les enfants domiciliés à Wavrans-Sur-l'Aa que les enfants scolarisés à Wavrans-Sur-l'Aa.
- un tarif « Lien Wavrans » qui concerne : les enfants ayant au moins un parent ou grand-parent domicilié à Wavrans-Sur-l'Aa et les enfants dont l'un des parents a un lien professionnel avec Wavrans-Sur-l'Aa.
- un tarif « extérieur » pour les autres situations.

Il précise que les inscriptions se réalisent à la semaine complète.

Il propose les tarifs suivants :

<b>TARIF WAVRANAIS</b>		
<b>Coût à la semaine – 5 jours</b>		
1ère tranche de quotient familial Jusque 617	Par enfant	34.00 €
2ème tranche de quotient familial A partir de 618	Par enfant	39.00 €
<b>Coût à la semaine – 4 jours</b>		
1ère tranche de quotient familial Jusque 617	Par enfant	28.00 €
2ème tranche de quotient familial A partir de 618	Par enfant	33.00 €

<b>TARIF LIEN WAVRANS</b>		
<b>Coût à la semaine – 5 jours</b>		
1ère tranche de quotient familial Jusque 617	Par enfant	44.00 €
2ème tranche de quotient familial A partir de 618	Par enfant	49.00 €
<b>Coût à la semaine – 4 jours</b>		
1ère tranche de quotient familial Jusque 617	Par enfant	36.00 €
2ème tranche de quotient familial A partir de 618	Par enfant	41.00 €

<b>TARIF EXTERIEUR</b>		
<b>Coût à la semaine – 5 jours</b>		
1ère tranche de quotient familial Jusque 617	Par enfant	54.00 €
2ème tranche de quotient familial A partir de 618	Par enfant	59.00 €
<b>Coût à la semaine – 4 jours</b>		
1ère tranche de quotient familial Jusque 617	Par enfant	44.00 €
2ème tranche de quotient familial A partir de 618	Par enfant	49.00 €

Avec un service de péri-centre pour un accueil progressif de 7h30 à 9h00 et un départ progressif de 17h00 à 18h00 :

<b>TARIF GARDERIE</b>		
Coût par session et par enfant	Arrivée entre 7h30 et 8h	Arrivée entre 8h et 9h Et session de 17h à 18h
1 <sup>ère</sup> tranche de quotient familial Jusque 617	1.00 €	0.60 €
2 <sup>ème</sup> tranche de quotient familial A partir de 618	1.20 €	0.70 €

Et avec un service de cantine de 12h00 à 14h00 au tarif scolaire en vigueur. (Délibération n° 2024.038)

Monsieur le Maire propose d'échelonner les inscriptions selon le calendrier suivant :

A partir du 4 avril 2025 pour les enfants habitant et scolarisés à Wavrans sur l'Aa, ainsi que pour les enfants ayant un lien avec Wavrans sur l'Aa.

A partir du 5 mai 2025 pour les autres.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide la mise en place de la tarification de l'ALSH 2025 selon les modalités proposées. Il autorise Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à son organisation.

#### **Validation de l'Avant-Projet et Lancement du marché démolition/reconstruction du pont de Védringhem.**

Monsieur le Maire présente l'Avant projet établi par la société ADISS.

Dans le cadre d'un lancement d'un Marché à Procédure Adaptée, il présente le règlement de consultation et CCTP.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- valide l'Avant Projet et les documents présentés et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.
- autorise Monsieur le Maire à lancer le marché et les appels d'offres correspondants et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

#### **Questions diverses**

La subvention Cerema a été accordée à la commune le 21/03/2025 pour un montant de 189 727.00 € pour les travaux du Pont.

Olivier Hendrick précise que la FNATH (association des accidentés de la vie) remercie la commune pour la subvention accordée.

Le tracteur de la commune est en panne, la recherche de panne est très onéreuse, les adjoints se réuniront prochainement pour prendre une décision d'achat ou de réparation.

Fabienne Capelle annonce que la commission accueil de loisirs a décidé de commander un goûter unique pour l'ensemble des enfants du centre. (Un goûter par jour avec jus de fruit). Mme Capelle informe également de l'achat de casquettes pour les enfants et de T-shirts pour les animateurs.

Muriel Lefebvre informe que la commission Eglise/cimetière souhaite l'aménagement du nouveau cimetière, des devis ont été demandés pour 10 caveaux béton 2 places, 2 caveaux béton 4 places et 10 cavurnes.

Henri Legay soulève la question du nettoyage des fils d'eau, des riverains demandent pourquoi ils ne sont pas nettoyés. Un rappel est fait sur l'entretien des trottoirs qui incombent aux riverains.

Philippe Dumont explique que des riverains se plaignent de l'état des trottoirs rue de Remilly à Assinghem, un état des lieux de l'ouvrage va être demandé.

La séance est close à 20h30.

**Liste des délibérations examinées le 01/04/2025 :**

- 2025/008 : Compte de gestion Commune 2024
- 2025/009 : Compte Administratif Commune 2024
- 2025/010 : Affectation du résultat Commune
- 2025/011 : Taux d'imposition 2025
- 2025/012 : Budget Primitif 2025
- 2025/013 : Compte de gestion ALSH 2024
- 2025/014 : Compte Administratif ALSH 2025
- 2025/015 : Affectation du résultat ALSH
- 2025/016 : Budget Primitif ALSH 2025
- 2025/017 : Marché Cantine 2025 2026
- 2025/018 : Organisation ALSH 2025
- 2025/019 : Lancement Marché Pont de Védrihem

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le 01/04/2025

Le Maire,  
Julien DELANNOY

La secrétaire de séance  
Eveline BOIN



